Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la santé et de protection animales** **BICMA** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Note de service** **DGAL/SDSPA/2014-380** **16/05/2014**

Date de mise en application : 16/05/2014
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Fiabilisation des données exploitations de la base de donnée nationale d'identification (BDNI) dans le cadre de la mise en place de RESYTAL par les établissements de l'élevage (EDE)

Résumé : La mise en service du nouveau système d'information de l'alimentation de la DGAL, RESYTAL, nécessite d'achever le chantier de « siretisation » des exploitations de la BDNI entamé en 2008 dans un objectif de reprise de toutes ces exploitations au sein de RESYTAL.
La présente note a pour objectif de présenter les actions à réaliser par les EDE dans ce cadre.

Textes de référence :Note de service DGAL/SDSPA/N2008-8144

I. Contexte

Le chantier de valorisation des numéros SIREN et SIRET en BDNI entamé en 2008 (Cf. note de service DGAL/SDSPA/N1008-8144) a permis de « sirétiser » près de 70 % des exploitations actives en BDNI.

La mise en service du nouveau système d'information de l'alimentation de la DGAL, RESYTAL, dont les premières applications vont être livrées à l'automne 2014, nécessite d'achever ce travail tout en affinant la qualité des données apportées à partir des bases locales des établissements en charge de l'identification pérenne généralisée (EDE).

Afin de faciliter la mise en oeuvre de ce chantier de fiabilisation des exploitations enregistrées en BDNI, le BMOSIA a conduit une étude préalable en confrontant plusieurs sources d'information (BDNI, SIGAL, BDNU). A partir de cette analyse, il a produit un certain nombre de fichiers à destination des EDE dont le contenu est précisé en annexe de la présente note de service.

Par ailleurs, le travail demandé aux EDE sera facilité par l'ouverture de la base nationale des usagers (BDNU) aux EDE qui pourront ainsi vérifier les données INSEE officielles des exploitations de leur domaine de compétence et créer des établissements « non siretisables » directement en BDNU (création de NUMAGRIT) avant de les transmettre à la BDNI.

II. Objectif

RESYTAL, le nouveau système d'information de la DGAL, sera déployé progressivement pour permettre la mise en service des nouveaux outils de gestion pour l'inspection des établissements.
Ce déploiement ne sera possible que suite à la mise en place de la brique de gestion du référentiel des usagers sur laquelle s'appuie l'ensemble des applications du futur système d'information de l'alimentation.
Cette mise en service est fixée à la **mi-novembre 2014**.

Afin d'initier ce référentiel des usagers de RESYTAL, il a été acté de reprendre l'ensemble des établissements du domaine vétérinaire (dont les exploitations d'élevage) à partir de SIGAL.

Cette opération de reprise est programmée à partir du **1er septembre 2014**.

III. Mode opératoire

Pour conduire cette opération, le BMOSIA va faire parvenir à chaque EDE un fichier au format Excel résultant d'une extraction de la BDNI réalisée le 18/03/2014.

Les fichiers fournis traitent des exploitations pour lesquelles :

- une activité est ouverte en BDNI
- il existe un écart concernant les données INSEE (n° SIRET) par rapport aux mêmes données connues dans SIGAL et / ou en BDNU.

Un mode opératoire permettant d'exploiter ces fichiers a été transmis par le BMOSIA aux EDE.

Le travail demandé consiste à régulariser la situation « INSEE » des exploitations ayant une activité ouverte en BDNI.
Ainsi, à l'issue de votre expertise, vous pourrez :

- soit fermer les exploitations pouvant l'être.
 ex : exploitations sur lesquelles aucune activité (mouvements d'animaux, …) n'a été enregistrée depuis plus de 5 ans.
- soit apporter le n° SIRET ou NUMAGRIT en BDNI ou corriger le n° SIRET existant.

Le mode opératoire précise le détail des différents onglets du fichier fourni ainsi que les différentes actions à conduire en fonction des situations.

IV. Eléments de volumétrie nationale

Situation	Volumétrie (nombre exploitations)
SIRET non renseigné en BDNI mais connu dans SIGAL	50 707
SIRET clôturé en BDNU et dans SIGAL	6 011
SIRET clôturé en BDNU et pas d'association dans SIGAL	4 031
SIRET clôturé en BDNI mais ouvert dans SIGAL	2 800
SIRET différent entre la BDNI et SIGAL	18 558
SIRET faux en BDNI mais connu dans SIGAL	684
SIRET faux à corriger	274
SIRET renseigné en BDNI mais non connu en BDNU	1 157

V. Calendrier

Les opérations de fiabilisation doivent être réalisées **avant le 1er septembre 2014**.

VI. Assistance

Pour tout complément d'information, nous vous invitons à prendre contact auprès du BMOSIA à l'adresse mèl suivante :

bmosia.sdprat.dgal@agriculture.gouv.fr

Le Directeur Général Adjoint
Chef du Service de la Coordination
des Actions Sanitaires – C.V.O.

Jean-Luc ANGOT